

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 30 MARS 2023

### DELIBERATION N° 2023-03-050-CAB

Nomenclature : 7.10

**OBJET : DON D'UN PARTICULIER POUR LA PLANTATION D'UN ARBRE**

**Votants : 32**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 32**

**Pour: 32**  
**Contre : /**

L'an deux mille vingt trois, le trente mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme DARRAMBIDE	procuration	à	M. DOMET
Mme ORDUNA	procuration	à	M. MABILLET
Mme BAULON	procuration	à	Mme DUPRE
M. DECKE	procuration	à	M. DUBERT
M. HERVELIN	procuration	à	Mme DUFAU

#### ABSENTS EXCUSÉS

Mme BIRLES

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Fait à Tarnos,  
le 31 mars 2023  
Pour extrait certifié  
conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

03/04/2023

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27 en début de séance
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	32 en début de séance

Monsieur le Maire expose,

En fin d'année 2022, un groupe de 8 enfants tarnosiens – Samia, Naïm, Alice, Salim, Selma, Sacha, Nour et Nadim - est venu à la rencontre de Monsieur le Maire afin de lui exposer le projet qu'ils ont mené « en faveur de l'écologie ». Conscients des multiples bienfaits de l'arbre pour l'environnement, ils lui ont indiqué avoir collecté une somme d'argent qu'ils entendent reverser à la Ville pour la plantation d'un arbre en cœur de ville. Pour mener à bien leur projet, ils avaient confectionné des bijoux que la boulangerie « La vitrine de JB » a bien voulu mettre en vente pour eux, générant une recette de 88,70 euros.



L'éducation à la citoyenneté, la préservation et l'accroissement de la nature en ville étant un élément majeur de la politique municipale, Monsieur le Maire a vivement félicité les enfants, leur a permis de se familiariser avec diverses essences d'arbres, par un temps partagé avec Madame la directrice de l'aménagement et du patrimoine, et enfin leur a proposé d'affecter leur donation au financement de la plantation d'un Ginkgo Biloba, qui aura par la suite été planté le 7 février dernier entre l'Hôtel de Ville et la médiathèque, en présence d'une soixantaine d'écoliers.

Le conseil municipal est appelé à imputer à l'article 10 251 du budget le don de 88,70 euros remis sous forme de chèque de Monsieur Sofian Akkouche.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu les articles L.2242-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant le don de Monsieur Sofian Akkouche d'un montant de 88,70 euros à la Ville de Tarnos,

### **DÉLIBÈRE**

**ACCEPTE** le don que Monsieur Sofian Akkouche fait à la Ville de Tarnos, d'un montant de 88,70 € (quatre-vingt huit euros et soixante dix centimes), afin de financer la plantation d'un arbre.

**DIT** que ce don sera imputé à l'article 10 251 du budget 2023.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)